



Union Fédérale Équipement  
30 passage de l'Arche - 92055 PARIS CEDEX  
Fax : n° 01 40 81 24 05  
Tél. : n° 01 40 81 24 00  
E-MAIL : [CFDT.SYNDICAT@i-carre.net](mailto:CFDT.SYNDICAT@i-carre.net)  
SITE de l'UFE : [www.ufe-cfdt.org](http://www.ufe-cfdt.org)

## **SALAIRES : appel à la grève le 8 février dans toute la Fonction Publique**

### **Aucun accord salarial n'a été signé depuis 1998**

Le dernier accord salarial signé par la CFDT l'a été en 1998. Il portait sur la période 1998/2000 et a permis à son terme quelques gains de pouvoir d'achat.

Depuis, les mesures unilatérales prises par le gouvernement ont conduit à des pertes estimées quasiment à 7% de notre pouvoir d'achat. Les annonces unilatérales du ministre de la Fonction Publique d'une augmentation de la valeur du point d'indice de 0,8% au 1<sup>er</sup> février 2007 au lieu des 0,5% initialement prévus ne change rien.

Cette mesure sensée rattraper le niveau d'inflation de 2006, évaluée à 1,5% est d'autant plus loin de faire le compte, que l'indice INSEE qui sert de référence prend mal en compte la composition des dépenses des ménages modestes, notamment en matière de logement ou de transports.

### **On est loin des demandes de la CFDT en matière salariale**

À l'équipement la situation sur les salaires est particulièrement préoccupante car les agents doivent faire face à des dépenses liées aux mobilités imposées. 60000 agents (sur 93000) subissent une mobilité professionnelle et parfois géographique. Dans de nombreux cas aucune mesure concrète n'est prise pour compenser les surcoûts supportés par les agents : un éloignement qui engendre un trajet quotidien de 40, 60 ou 80km, voire plus, et se traduit par 200, 300 ou 400€ par mois qu'il faut retirer d'un salaire souvent modeste. L'indemnité spécifique de mobilité est très insuffisante et, versée une seule fois, elle ne permet pas une prise en charge pérenne des surcoûts.

L'action syndicale a permis quelques avancées, notamment à travers les accords sur le catégoriel et le social signés par la CFDT. Le relèvement des bas de grille, le rajout d'un 11<sup>ème</sup> échelon aux échelles 3, 4 et 5, la création de l'échelle 6, la refonte des 9 premiers échelons du B type, les primes de sommet de corps, l'amélioration des flux de promotions, le CESU (Chèque Emploi Service Universel)... sont autant de mesures concrètes qui se traduiront par des améliorations immédiates pour certains et à terme pour tous !

### **L'action syndicale est aujourd'hui indispensable sur les salaires**

Parce que le contentieux sur les salaires s'aggrave, la CFDT appelle les personnels de l'Équipement à se mobiliser dans une action de grève et de manifestation le 8 février 2007.

Nous revendiquons la résorption de la baisse du pouvoir d'achat depuis 2000 (près de 7%) et l'ouverture rapide de négociations pour 2007.

**Le 8 février tous en grève, tous à la manifestation !**